

Foyers rayonnants à énergie 'électrique'

Désignation	Aerogam
C-E4RAY/A	V02511
C-E2RAY/A	V01568



Notice d'installation

Foyers rayonnants à énergie 'électrique'

« Conformité au décret français n°2005-829 du 20 juillet 2005. »

Exclusivement pour la France

A - La Société Paul CHARVET assume, conformément à l'article 18 du décret n° 2005-829 du 20 juillet 2005 relatif à l'élimination des déchets des équipements électriques et électroniques, le financement et l'organisation de l'élimination de ses déchets. A ce titre, la Société Paul CHARVET reprend l'entière propriété des équipements électriques et électroniques en fin de vie

Le matériel devra être palettisé et devra être, prêt pour le chargement sur un lieu accessible par le transporteur. Sauf circonstance exceptionnelle, le matériel ne devra en aucun cas avoir été démantelé même partiellement, en cas contraire, la société CHARVET se réserve le droit de refacturer les coûts de traitement et de prise en charge.

B - Modalités de prise en charge :

Les modalités de prise en charge sont encadrées par l'accord SYNEG/RECYSTEM-PRO qui stipule que : « De façon à remplir leurs obligations, les producteurs d'équipements électriques et électroniques de grandes cuisines regroupés au sein du SYNEG, ont mis en œuvre un dispositif visant à la collecte et au traitement/ recyclage des DEEE conformément aux dispositions du décret.

Les matières ou substances néfastes pour l'environnement (comme les fluides frigorigènes ou les mousses) sont extraites ou séparées. Les fractions métalliques (inox, zinc, cuivre...) sont broyées et acheminées chez des affineurs pour réutilisation. Dès lors, que vous devez, faire reprendre un matériel électrique provenant d'un constructeur de matériel de cuisines professionnelles du SYNEG, vous devez contacter impérativement RECYS'TEM-PRO, l'opérateur retenu pour la gestion des DEEE

➔ au numéro de téléphone : 01 45 01 71 43.

➔ ou à l'adresse e-mail suivante : synegdeee@recystempro.com

Il vous sera alors adressé une fiche de demande d'enlèvement sur laquelle figureront les éléments suivants :

- nom du producteur de l'équipement
- type d'équipement
- poids estimé
- lieu d'enlèvement
- nom et coordonnées de l'installateur
- adresse de facturation

Après vérification auprès du Producteur et l'obtention de son accord, RECYS'TEM-PRO procédera à l'enlèvement. » »

« Cet appareil est conforme à la directive 2009/142(Déclaration de conformité au type) »



Foyers rayonnants à énergie 'électrique'

1. INSTALLATION

1.1. Généralités

L'installation doit être faite selon les règles de l'art conformément aux instructions contenues dans cette notice et les règlements en vigueur dans le pays d'installation.

Le manuel utilisation doit être remis à l'utilisateur après installation.

1.2. Manutention – Mise en place

Il est impératif de laisser l'appareil sur son socle bois lors des manutentions jusqu'à l'implantation définitive.

Déballer, vérifier le bon état de l'appareil.

En cas d'avaries, signaler les réserves sur le bordereau de livraison, les confirmer au plus tard sous 48 heures, par lettre recommandée avec accusé de réception auprès du transporteur.

1.3. Implantation

VOIR fiches techniques

Installer impérativement sous une hotte d'extraction.

NE PAS DISPOSER L'APPAREIL A COTE D'UNE PLAQUE 'VITROCERAMIQUE' OU INSERER UN ELEMENT NEUTRE (largeur mini : 212,5 mm) ENTRE CES APPAREILS (Risque de fonte du joint des plaques de cuisson 'vitrocéramique').

Si cet appareil doit être mis en place près d'un mur, d'une cloison, d'un meuble, de bordures décoratives, il est recommandé que ceux-ci soient fait d'un matériau non combustible.

Si ce n'est pas le cas, ils doivent être recouverts d'un matériau approprié, bon isolant thermique non combustible.

Une attention toute spéciale doit être accordée aux réglementations de prévention incendies de l'établissement concerné (VOIR réglementation E.R.P.).

En cas de doute sur les matériaux, implanter votre appareil avec un espace de 10 cm.

- Retirer toutes les protections plastique des habillages et accessoires (tiroir).
- Mettre les pieds (ceux-ci sont livrés dans un carton mis dans le placard de l'appareil).
- Régler l'appareil de niveau en agissant sur le réglage en hauteur des pieds pour obtenir une hauteur du plan de travail horizontale à 900 mm.

1.4. Raccordement électrique

L'installation doit être faite selon les règles de l'art, conformément aux instructions contenues dans cette notice, règlements et normes en vigueur dans le pays d'installation.

ATTENTION :

Utiliser du câble normalisé (245 IEC 57 ou 245 IEC 66) ou tout autre nature de câble présentant les mêmes caractéristiques.

Si l'appareil est relié en permanence à une canalisation électrique fixe, cette canalisation devra posséder une protection adaptée aux courants de fuite.

Si l'appareil est raccordé par un câble muni d'une fiche de prise de courant, cette prise devra être accessible en permanence.

- Avant raccordement :
 - Vérifier que la tension électrique du réseau est compatible avec la tension et la puissance de l'appareil (VOIR plaque signalétique).
 - Que l'installation fixe de l'utilisateur comporte un dispositif à coupure omnipolaire ayant une distance d'ouverture des contacts de 3 mm.

L'appareil est câblé en usine suivant la tension de la commande :

Foyers rayonnants à énergie 'électrique'

CHANGEMENT DE TENSION :

- Le couplage des résistances est réalisé pour cette tension.
- Pour un changement de tension consulter le fabricant.

1.5. Mise sous tension

1.5.1. Contrôles et vérifications

Avant de procéder à la mise sous tension de l'appareil, s'assurer :

- ue la tension réseau est conforme,
- de la bonne fixation du câble,
- du bon serrage des connexions,
- de la bonne mise à la terre,
- que la section du câble est appropriée à la puissance,
- de l'isolement de l'équipement électrique,
- de la conformité des intensités par phase.

1.5.2. Réglages

Aucun réglage n'est normalement nécessaire sur la partie électrique.

2. MISE EN SERVICE

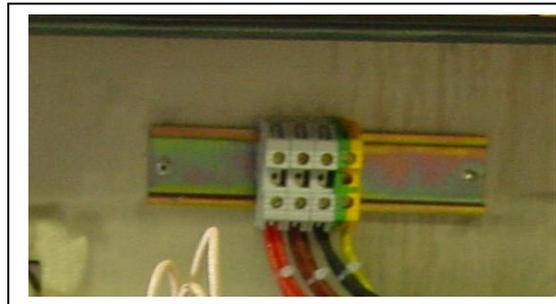
(Se reporter à la partie mise en service utilisateur)



Retirer tout objet métallique présent sur les plaques.

Raccordement :

- Ouvrir la porte du placard.
- Démontez le couvercle du coffret de raccordement situé sur la cloison droite. (fixation par clips).
- Passer le câble par l'orifice du plancher du placard, entrer dans le coffret par un passe fils « arrière ».
- Raccorder le câble d'alimentation aux bornes suivant figures ci-dessous en respectant les indications portées sur l'étiquette du coffret.



Avant remontage s'assurer du bon isolement électrique de l'appareil (état des câbles).



**L'appareil doit être obligatoirement raccordé à la terre.
Il y a danger à mettre l'appareil en service sans relier sa masse à la terre.**

Notre responsabilité ne saurait être engagée en cas d'accidents consécutifs à une mise à la terre inexistante ou incorrecte.

Foyers rayonnants à énergie 'électrique'

SCHEMAS DE CABLAGE :

Appareil	Tension	N° schéma électrique
E_RAY	3 ~ 400 V + T	SE0053 / 00
E_RAY AUTOMATIQUE	3 ~ 400 V + T	SE0054 / 00

3. INTERVENTIONS



Toute intervention ou dépannage sur un appareil doit être effectuée par un installateur qualifié.

L'appareil sera isolé du réseau électricité ou une consignation (informative et physique) sera effectuée le temps de l'intervention.

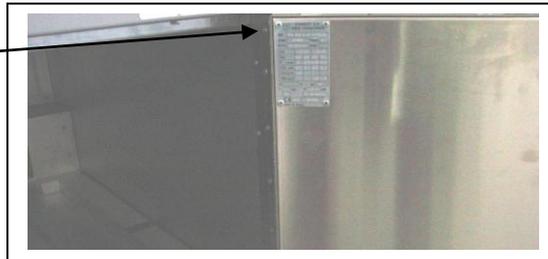
L'appareil étant prêt, assurer la formation au bon usage de l'appareil des utilisateurs.
(VOIR notice d'utilisation)

Faire une remise documentaire formalisée au responsable de la cuisine.

Chaque appareil comporte une plaque signalétique.

Reporter les informations qui se trouvent sur la plaque signalétique sur la partie de la notice prévue à cet effet.

Plaquette signalétique



Ceci facilitera votre communication avec votre client pour une meilleure prestation de service.

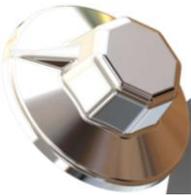
GARANTIE :

La garantie est portée sur le contrat de vente.

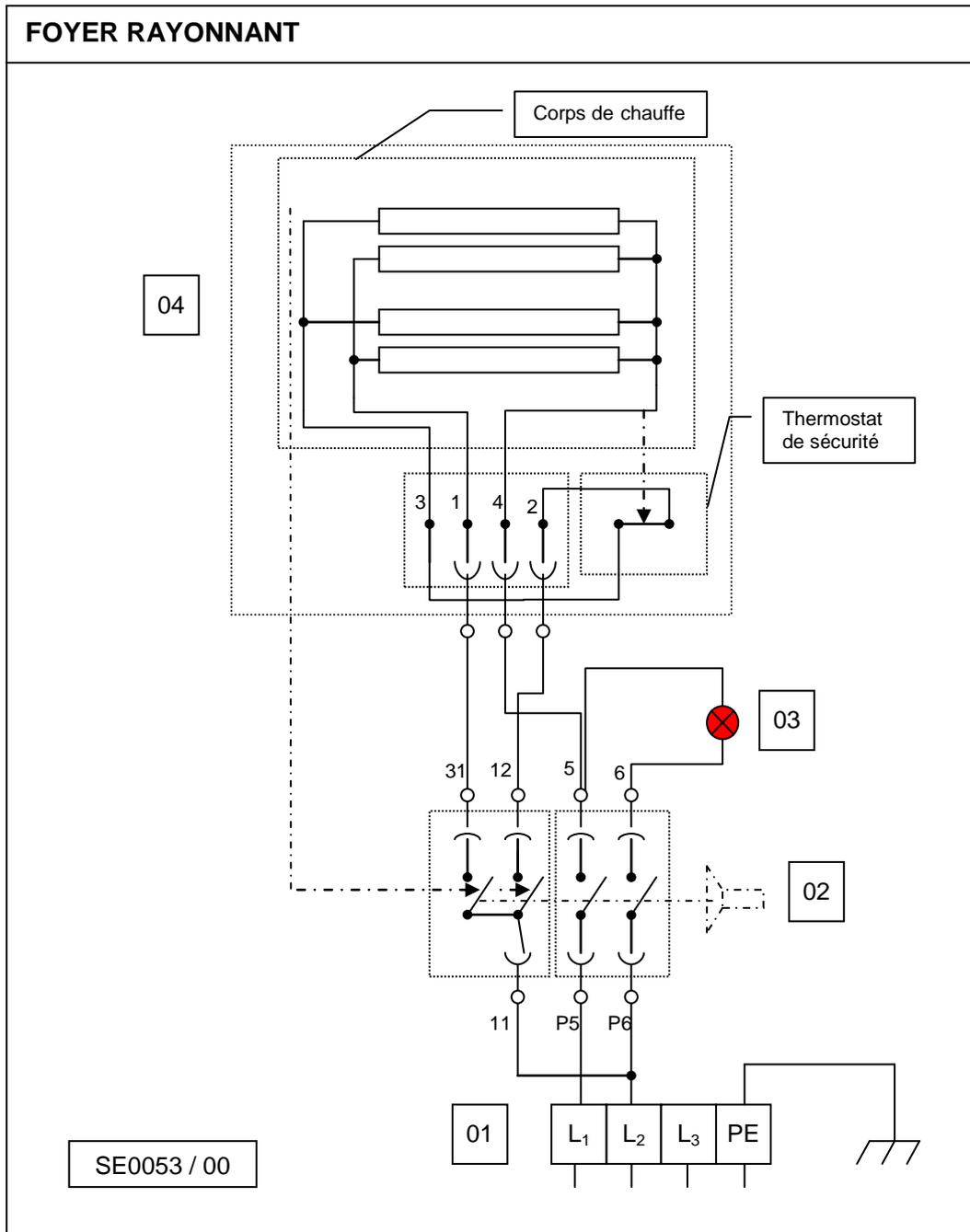
Cette garantie ne couvre pas les détériorations provenant d'une mauvaise installation, utilisation ou d'un mauvais entretien.

Foyers rayonnants à énergie 'électrique'

4. LISTE DES PIECES DE PREMIERE URGENCE

Désignation	Code	Photo	Désignation	Code	Photo
Foyer 400 V, 4000 W	06295A		Thermostat 70°-680°C	03020A	
Foyer rayonnant automatique 4000W 400V	00090A		Option (V01140) Platine de détection	00089A	
Manette électrique Chromée	501146		Voyant rouge Voyant jaune	07136A 07139A	

Foyers rayonnants à énergie 'électrique'



Foyers rayonnants à énergie 'électrique'

NOMENCLATURE POUR 2 FOYERS RAYONNANTS (schéma : SE0053 / 00)

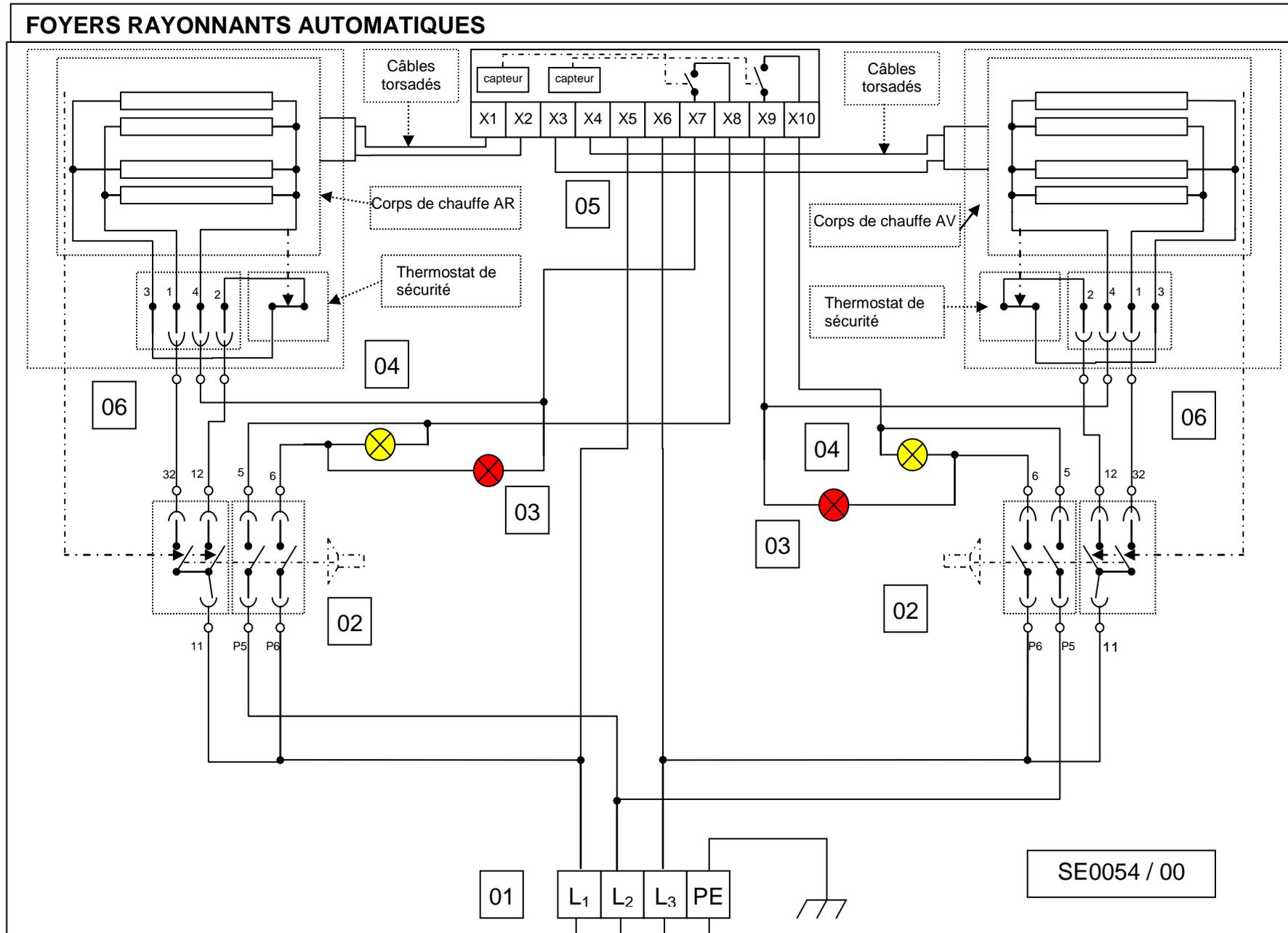
Repère	Code	Désignation	Quantité
01	02468A	Borne Vicking 10 mm ²	3
01	03575A	Borne Vicking terre 10 mm ²	1
02	03020A	Thermostat	2
03	02131A	Voyant rouge	2
04	06295A	Foyer rayonnant	2

NOMENCLATURE POUR 4 FOYERS RAYONNANTS (schéma : SE0053 / 00)

Repère	Code	Désignation	Quantité
01	02468A	Borne Vicking 10 mm ²	3
01	03575A	Borne Vicking terre 10 mm ²	1
02	03020A	Thermostat	4
03	07136A	Voyant rouge	4
04	06295A	Foyer rayonnant	4



Foyers rayonnants à énergie 'électrique'



Foyers rayonnants à énergie 'électrique'

NOMENCLATURE POUR 2 FOYERS RAYONNANTS AUTOMATIQUES (schéma : SE0054 / 00)

Repère	Code	Désignation	Quantité
01	02468A	Borne Vicking 10 mm ²	3
01	03575A	Borne Vicking terre 10 mm ²	1
02	03020A	Thermostat	2
03	07136A	Voyant rouge (chauffe)	2
04	07139A	Voyant jaune (mise sous tension)	2
05	00089A	Platine électronique	1
06	00090A	Foyer rayonnant automatique 4000 W, 400 V	2

NOMENCLATURE POUR 4 FOYERS RAYONNANTS AUTOMATIQUES (schéma : SE0054 / 00)

Repère	Code	Désignation	Quantité
01	02468A	Borne Vicking 10 mm ²	3
01	03575A	Borne Vicking terre 10 mm ²	1
02	03020A	Thermostat	4
03	07136A	Voyant rouge (chauffe)	4
04	07139A	Voyant jaune (mise sous tension)	4
05	00089A	Platine électronique	2
06	00090A	Foyer rayonnant automatique 4000 W, 400 V	4



Foyers rayonnants à énergie 'électrique'

Désignation	AEROGAM
C-E4RAY/A	V02511
C-E2RAY/A	V01568



Notice d'utilisation

Foyers rayonnants à énergie 'électrique'

« Conformité au décret français n°2005-829 du 20 juillet 2005. »

Exclusivement pour la France

A - La Société Paul CHARVET assume, conformément à l'article 18 du décret n° 2005-829 du 20 juillet 2005 relatif à l'élimination des déchets des équipements électriques et électroniques, le financement et l'organisation de l'élimination de ses déchets. A ce titre, la Société Paul CHARVET reprend l'entière propriété des équipements électriques et électroniques en fin de vie

Le matériel devra être palettisé et devra être, prêt pour le chargement sur un lieu accessible par le transporteur. Sauf circonstance exceptionnelle, le matériel ne devra en aucun cas avoir été démantelé même partiellement, en cas contraire, la société CHARVET se réserve le droit de refacturer les coûts de traitement et de prise en charge.

B - Modalités de prise en charge :

Les modalités de prise en charge sont encadrées par l'accord SYNEG/RECYSTEM-PRO qui stipule que : « De façon à remplir leurs obligations, les producteurs d'équipements électriques et électroniques de grandes cuisines regroupés au sein du SYNEG, ont mis en œuvre un dispositif visant à la collecte et au traitement/ recyclage des DEEE conformément aux dispositions du décret.

Les matières ou substances néfastes pour l'environnement (comme les fluides frigorigènes ou les mousses) sont extraites ou séparées. Les fractions métalliques (inox, zinc, cuivre...) sont broyées et acheminées chez des affineurs pour réutilisation. Dès lors, que vous devez, faire reprendre un matériel électrique provenant d'un constructeur de matériel de cuisines professionnelles du SYNEG, vous devez contacter impérativement RECYSTEM-PRO, l'opérateur retenu pour la gestion des DEEE

- ↳ au numéro de téléphone : 01 45 01 71 43.
- ↳ ou à l'adresse e-mail suivante : synegdeee@recystempro.com

Il vous sera alors adressé une fiche de demande d'enlèvement sur laquelle figureront les éléments suivants :

- nom du producteur de l'équipement
- type d'équipement
- poids estimé
- lieu d'enlèvement
- nom et coordonnées de l'installateur
- adresse de facturation

Après vérification auprès du Producteur et l'obtention de son accord, RECYS'TEM-PRO procédera à l'enlèvement. » »

« Cet appareil est conforme à la directive 2009/142(Déclaration de conformité au type) »



Foyers rayonnants à énergie 'électrique'

1. INTRODUCTION

- A) Nos appareils sont à usage professionnel et doivent être utilisés par du personnel qualifié.
- B) Ceux-ci doivent être installés conformément aux réglementations et normes en vigueur dans le pays d'installation, dans un local suffisamment aéré avec une hotte d'extraction.
- C) L'appareil peut être accolé à d'autres ou plaqué contre des parois non-combustibles, mais ne doit en aucun cas se trouver à moins de 10 cm de tout élément combustible.
- D) Pour toute modification concernant du matériel en place, ou pour toute installation nouvelle, il faut impérativement faire appel à un installateur qualifié.
- E) Ce manuel est un document contractuel remis à l'utilisateur après installation.
- F) GARANTIE : La garantie est portée sur le contrat de vente. Pour toute intervention de garantie s'adresser à un revendeur agréé . Cette garantie ne couvre pas les détériorations provenant d'une mauvaise installation, utilisation ou d'un mauvais entretien.

Dimensions :

Simple service :

Longueur : 850 mm.
Profondeur : 800 mm.
Hauteur : 900 mm.

Annexe :

Longueur : 425 mm.
Profondeur : 800 mm.
Hauteur : 900 mm.

Constructions :

Châssis porteur monobloc en acier inoxydable 18-10, épaisseur 1 à 3 mm, assemblé par soudures électriques.
Dessus (encadrement) en acier inoxydable 18-10, épaisseur 3 mm avec bord avant tombé de 55 mm (angle supérieur rayon de 18 mm) et contre pli.
Habillages verticaux (faces visibles) en acier inoxydable 18-10, épaisseur 1 mm, montage sans vis apparentes.
Panneau de commande en tôle émaillée, repères sérigraphiés.
Pieds de hauteur 200 mm en tube d'acier inoxydable de diamètre 60,3 mm avec embases réglables permettant la mise à niveau (+ 10 / - 20 mm).

Dessus :

Ensemble de 2 foyers rayonnants :

Foyers de 300 x 300 mm sous plaque vitrocéramique de 365 x 620 x 6 mm.
Puissance 2 x 4 kW, tension 3 ~ 400 V + T .
Pilotage par commutateurs.
Voyants de mise sous tension et de chauffe.
Thermostat de sécurité.

Baie libre :

Baie libre avec plancher en acier inox 18-10 amovible en 2 parties pour les simples services et en 1 partie pour les annexes.

Options :

Insert chauffant GN 2/1 ou GN 1/1 dans la baie libre.
Portes pivotantes en fermeture de baie.
Système de détection de récipients pour un ensemble de 2 foyers rayonnants.



Foyers rayonnants à énergie 'électrique'

2. PREMIERE MISE EN ROUTE

Avant la première mise en service, il est conseillé de nettoyer la vitre en céramique et les habillages afin de retirer la pellicule d'huile de protection mise en œuvre pour la période de stockage.

Retirer tous les plastiques de protections des aciers inoxydables.

S'assurer que tous les organes de commande sont fonctionnels.

Afin de protéger la vitrocéramique contre les dommages éventuels causés par les débordements d'aliments très sucrés, tels que les confitures ou autres, veuillez à appliquer un produit de protection adapté avant l'utilisation de votre plaque de cuisson

Mettre l'appareil sous tension.



Pensez à arrêter le chauffage du foyer avant chaque nettoyage.

Attention les habillages et la vitrocéramique restent chaudes par inertie thermique.

3. MISE EN SERVICE

L'appareil étant sous tension :

Positionner la manette du commutateur de la plaque sélectionnée sur la position de chauffe désirée, le voyant rouge s'allume (signe de mise sous tension de la plaque).

L'appareil est en chauffe, il est nécessaire d'attendre quelques minutes pour atteindre des températures de cuisson.

CONSEILS PRATIQUES :

Les plaques permettent toutes les variétés de cuisson, de mijotage...

Les plaques ont une puissance de 4000 W sur la position 3 du commutateur, en cas de chauffe à vide sans récipient, une sécurité de surchauffe en limite la température.

Les puissances de chauffe sont :

- . Position 1 : puissance 1000 W,
- . Position 2 : puissance 2000 W,
- . Position 3 : puissance 4000 W.

La rapidité de chauffe permet l'obtention des températures de travail rapidement, nous vous conseillons de positionner la chauffe sur la position 1 du commutateur et de passer sur la position 3 que lors du service (la longévité des plaques en sera améliorée).

Attention :

Le dessus et parois de l'appareil peuvent être très chauds après une utilisation intense ou prolongée.

4. MISE HORS SERVICE

Ramener le commutateur sur la position 0.



Attention les habillages et la vitrocéramique restent chaudes par inertie thermique après l'arrêt de la plaque.

En fin de journée, couper l'alimentation au réseau électrique.



Foyers rayonnants à énergie 'électrique'

5. ENTRETIEN

5.1. Nettoyage des habillages en acier inoxydable :

Laver, avec une éponge, à l'eau savonneuse (ou autre produit détergent *neutre*).

Proscrire l'eau de javel et tout autre produit acide même très dilué.

Pour les dessus, utiliser si nécessaire une éponge à récurer en prenant soin de toujours froter **dans le sens du polissage**.

Passer un chiffon gras après chaque nettoyage.

Les marques de doigts peuvent être enlevées avec un chiffon imbibé d'alcool.

5.2. Entretien de la plaque vitrocéramique :

- a) Mettre à l'arrêt la plaque.
- b) Commencez par nettoyer votre plan de cuisson des grosses salissures et des résidus alimentaires avec un racloir.
- c) Après refroidissement du plan de cuisson, déposez quelques gouttes d'un produit de nettoyage adapté sur la surface et nettoyez avec un chiffon propre ou une serviette ménagère en papier de type essuie-tout.
- d) Rincez ensuite le plan de cuisson avec un peu d'eau et essuyez-le avec un chiffon propre et sec.

Pour conserver toute l'esthétique de votre plan de cuisson, enlevez immédiatement de la zone de cuisson encore chaude à l'aide d'un grattoir à lame tout morceau d'aluminium ou objet en plastique qui aurait fondu ainsi que tout aliment à forte teneur en sucre.

Cet appareil ne doit pas être nettoyé aux moyens de jets d'eau sous pression ou subir d'importantes projections d'eau.

S'assurer de la mise hors tension de l'appareil.

Pour un meilleur service, il est conseillé de faire entretenir régulièrement le matériel selon l'intensité d'utilisation; et ce, par un installateur qualifié.

Attention : Certaines pièces de cet appareil, protégées par le fabricant, ne doivent être manipulées ni par l'installateur, ni par l'utilisateur.

6. CAS DE PANNE

MANQUE DE CHAUFFE : Causes probables

- Le voyant s'allume, la plaque ne chauffe pas :
 - . Foyer coupé.
- Le voyant ne s'allume pas :
 - . La plaque chauffe, ampoule de voyant grillée,
 - . La plaque ne chauffe pas, commutateur défectueux.

Prévenir votre installateur pour remplacer le commutateur ou la plaque défectueuse en vue de l'utilisation suivante.



Seul un électricien habilité peut remplacer le commutateur ou une plaque.

TOUTES RESPONSABILITES du constructeur et de l'installateur ne sauraient être mises en cause si l'opérateur ne fait la demande d'intervention suite à ces dysfonctionnements.



Foyers rayonnants à énergie 'électrique'

PLAQUE SIGNALÉTIQUE DE VOTRE APPAREIL

Ces renseignements faciliteront vos communications avec votre installateur pour la maintenance, les fournitures de pièces de rechange.

		CHARVET S.A.	
		38850 CHARAVINES	
Réf.	<input type="text"/>		
Code:	<input type="text"/>	Type:	<input type="text"/>
N°FC:	<input type="text"/>		<input type="text"/>
N°OF:	<input type="text"/>	Rep.	<input type="text"/>
Cat.	<input type="text"/>	<input type="text"/>	<input type="text"/>
Gaz	<input type="text"/>	<input type="text"/>	<input type="text"/>
P (mbar)	<input type="text"/>	<input type="text"/>	<input type="text"/>
ΣQ_n (kW)	<input type="text"/>	<input type="text"/>	<input type="text"/>
ΣV_n (m ³ /h)	<input type="text"/>	<input type="text"/>	<input type="text"/>
ΣM_n (kg/h)	<input type="text"/>	<input type="text"/>	<input type="text"/>
U	<input type="text"/>	V	<input type="text"/>
		Hz Ip	<input type="text"/>
P	<input type="text"/>	kW	<input type="text"/>
		<input type="text"/>	
MADE IN FRANCE			

